



ATMP
Du
RHONE



AIDE & SOUTIEN AUX PERSONNES
EXERCANT UNE MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE
à L'EGARD D'UN MEMBRE DE LEUR FAMILLE

- ✦ Une écoute par un professionnel expérimenté
- ✦ Des entretiens personnalisés
- ✦ Une orientation vers des services spécialisés
- ✦ Un soutien technique concret
- ✦ Aide à la formalisation de requêtes, et de démarches administratives

Permanences : Le MARDI Matin
De 8 H 30 à 12 H

ACCUEIL PHYSIQUE

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VILLEURBANNE
3 rue du Docteur Pierre FLEURY PAPILLON
69100 VILLEURBANNE

Bureau 219 – 2^{ème} étage

**Apporter impérativement la décision du juge vous nommant
curateur ou tuteur**